



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Question écrite n° 70494

Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés que rencontre le service médical d'urgence de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Ce service comporte cinquante-deux médecins parmi lesquels trente-trois sont civils, titulaires des capacités de médecine d'urgence et de médecine de catastrophe, employés sous forme de contrats à durée déterminée ou indéterminée. Actuellement, il apparaît que le statut et la rémunération des médecins urgentistes civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ne sont plus en corrélation avec ceux de leurs confrères urgentistes hospitaliers. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70494

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7206